

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LUZE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six et le lundi dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session *ordinaire*, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric STEIB, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/05/2026

Présents : Éric STEIB, Sylvaine WARTELLE, Fabien DESGRANGES, Pascal MONNIER, Jean-Paul GRESSARD, Jessie BERNE, Clotilde THIRY, David TOZZI, Émeline GREVILLOT, Nicolas ABRY, Étienne SURLEAU, Sandrine VUERLI et Loïc LAURENÇOT.

Absentes : Émeline VAILLAUT-PREVOT et Carole VERDOT.

Procurations : Émeline VAILLAUT-PREVOT donne procuration à Sylvaine WARTELLE ; Carole VERDOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Délibération n° 28-2026
OBJET : TARIFS ASSAINISSEMENT

Le Maire propose au Conseil Municipal, de revoir les tarifs d'assainissement, soit :

- Part fixe : 80 € HT
- Part variable : 1.25 € HT / m³

Après en avoir délibéré, le conseil à 14 voix pour et 1 abstention, vote les tarifs assainissement suivants à compter de la facturation 2027 (correspondant à la période de novembre N-1 à Novembre N) :

- Part fixe : 80 € HT
- Part variable : 1.25 € HT / m³

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 19/05/2026
Le Maire Éric STEIB

Affiché en Mairie le 19/05/2026
Certifié exécutoire par transmission
A la Sous-Préfecture le 19/05/2026

